

Procès verbal

Assemblée générale constitutive de l'association pour les recherches comparatistes en didactique (ARCD)

22 novembre 2005

En date du vingt-deux novembre deux mille cinq à 17h30, les personnes présentes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association pour les recherches comparatistes en didactique.

La présidence de la séance est assurée par Madame Chantal Amade-Escot. Elle rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- Création de l'ARCD
- Présentation, discussion et adoption des statuts de l'association
- Election d'un Conseil d'Administration ;
- Fixation du montant de la cotisation ;

Délibérations

1. À l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé la création de l'association dite : Association pour les recherches comparatistes en didactique avec siège à Lyon, ENS LSH, 15 parvis René Descartes, 69007 Lyon.

2. Adoption des statuts : Le président de séance donne lecture des statuts. Après discussion, les statuts sont adoptés à l'unanimité.

3. Élection des membres du Conseil d'Administration : La présidente de séance présente les noms des personnes pressenties pour faire partie du Conseil d'Administration et sollicite dans la salle des candidatures en vue de composer ce Conseil. Elle rappelle que conformément à l'article 7 des statuts, le Conseil d'Administration est composé de 15 membres élus par l'assemblée générale au scrutin majoritaire simple à la majorité des présents.

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres. Ont été élus, à l'unanimité des présents :

NOM et PRENOM

Amade-Escot Chantal (présidente)
Bernié Jean Paul
Bouchard Robert
Bucheton Dominique
Buty Christian (trésorier)
Caillot Michel
Dollo Christine (secrétaire générale)
Leutenegger Francia
Margolinas Claire
Mercier Alain
Orange Christian
Sensevy Gérard (Co-Président)
Thépaut Antoine
Veillard Laurent

4. Les cotisations sont fixées après discussion à : 10 € pour les étudiants et doctorants, 40 € pour les professionnels et 100 € pour les associations, établissements publics, organismes d'Etat et collectivités publiques,

Fait à Rennes,

Le 22 novembre 2005

Le Co-Président
Gérard Sensévy

Le Trésorier
Christian Buty